

## SBBK | CSFP |

- Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
- Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
- Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale
- Conferenza svizra dals uffizis da la furmaziun professiunala

Eine Fachkonferenz der Kantone (EDK) | Une conférence spécialisée des cantons (CDIP)

20/21 mai 2026

# Objectifs 2026 et années suivantes

## de la CSFP élargie

La CSFP, la CS OPUC et la CSFC, trois conférences spécialisées de la CDIP, fondent leurs activités et leur collaboration sur leurs statuts communs du 29 septembre 2016 (état au 14 août 2023). La CSFP élargie comprend les cheffes et chefs d'office responsables, dans les cantons, de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, ainsi que ceux en charge de la formation continue. Les solutions et les synergies recherchées sont donc communes aux trois domaines thématiques (formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière, et formation continue). En dehors des activités qu'elles mènent conjointement au sein de la CSFP élargie, la CS OPUC et la CSFC travaillent de manière autonome dans leur domaine de compétence respectif.

La vision, la mission et les objectifs stratégiques des trois conférences spécialisées reposent sur les documents de base élaborés par les partenaires de la formation professionnelle dans le cadre de l'initiative *Formation professionnelle 2030*. Les objectifs opérationnels propres à chaque conférence spécialisée découlent des objectifs stratégiques de la CSFP élargie. Les objectifs stratégiques – et donc les objectifs opérationnels – sont subordonnés aux objectifs institutionnels, qui restent stables dans le temps et constituent les principes fondamentaux des conférences.

### **Vision**

La CSFP élargie participe activement au développement et à la mise en œuvre de la vision 2030 de la formation professionnelle.

### **Mission**

- Ensemble, nous formons la conférence spécialisée de la CDIP pour la formation professionnelle, l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière et la formation continue.
- Grâce à une bonne coordination et à une bonne coopération entre les cantons, ainsi qu'à un secrétariat compétent, nous contribuons au renforcement et à la qualité de la formation professionnelle, de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière et de la formation continue.
- Grâce à notre savoir en réseau, nous collaborons au développement optimal des trois domaines thématiques.
- Nous sommes un partenaire fiable.

### **Objectifs**

- Objectifs institutionnels : ces objectifs traduisent les principes de travail fondamentaux de la CSFP élargie et ne peuvent pas être intégrés dans les objectifs stratégiques.
- Objectifs stratégiques : ces objectifs sont axés sur les lignes stratégiques de la vision 2030 de la formation professionnelle et correspondent aux priorités de la CSFP élargie.
  - Objectif 1 : la formation professionnelle repose sur des structures efficaces et un financement solide (ligne stratégique 10).
  - Objectif 2 : la formation professionnelle est flexible et toujours en phase avec les dernières évolutions (lignes stratégiques 5 et 7).
  - Objectif 3 : le système de formation prépare les individus à intégrer durablement le marché du travail et à bien s'insérer dans la société (ligne stratégique 1).
  - Objectif 4 : le système de formation est connu et compréhensible par tous (ligne stratégique 9).
  - Objectif 5 : la formation professionnelle établit des critères de qualité (ligne stratégique 6).
- Objectifs opérationnels : ces objectifs sont une concrétisation des objectifs stratégiques et servent à orienter le programme de travail de la CSFP élargie.
- Objectifs transversaux : en plus des objectifs relevant de la formation professionnelle, la CS OPUC et la CSFC poursuivent également des objectifs opérationnels propres à leur domaine de compétence.

Objectifs institutionnels	Organes responsables	Délais
<p><b>A Représenter et incarner la culture CSFP</b></p> <p>Les représentantes et représentants de la CSFP au sein de la CTFP ainsi que des commissions, des projets et des groupes de travail sont tenus de suivre les prescriptions de la CSFP et garantissent l'échange réciproque d'informations.</p> <p>Dans ses prises de position, la CSFP tient compte des intérêts de toutes les régions (linguistiques).</p> <p>Des échanges réguliers sont menés avec la CESFG sur différents thèmes d'actualité.</p> <p>La CSFP se charge de formuler et de faire connaître les besoins des offices cantonaux de la formation professionnelle auprès du CSFO et détermine ainsi l'étendue de ses prestations pour les cantons. Par l'intermédiaire de sa commission, la CSFP est en contact permanent avec le CSFO, dont elle examine les projets.</p>	<p>Comité de la CSFP secrétariat représentant-e-s siégeant dans les différents organes</p>	<p>en continu</p>
<p><b>B Communiquer clairement les décisions</b></p> <p>Les décisions de la CSFP élargie et de la CDIP sont communiquées de manière transparente. Les cantons sont sensibilisés à la mise en œuvre des recommandations de la CSFP.</p>	<p>secrétariat Comité de la CSFP</p>	<p>en continu</p>
<p><b>C Consolider au niveau intercantonal les procédures de consultation et d'audition</b></p> <p>Dans le cadre des procédures de consultation et d'audition, la CSFP met suffisamment tôt à la disposition des cantons des propositions de réponse basées sur sa stratégie.</p>	<p>secrétariat</p>	<p>en continu</p>
<p><b>D Nouveau : réorganiser la CS OPUC</b></p> <p>La CS OPUC prévoit de revoir ses structures et ses processus. Elle vise ainsi deux objectifs : décharger le Comité et intégrer l'ensemble de la CS OPUC dans les processus.</p>	<p>CS OPUC</p>	<p>décembre 2026</p>

**Objectif stratégique 1** : la formation professionnelle repose sur des structures efficaces et un financement solide.

N°	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
1.1	<p><b>Nouveau : soutenir l'initiative <i>Attrait de la formation professionnelle</i></b></p> <p>Par l'intermédiaire de ses représentantes ou représentants auprès des organes des partenaires de la formation professionnelle, la CSFP élargie participe activement aux discussions sur les moyens de rendre la formation professionnelle plus attrayante, et travaille sur différents projets de la feuille de route élaborée par la CTFP. Elle veille à ce que ces discussions et projets débouchent sur des mesures concrètes au sein de ses organes et de la CDIP. Elle encourage les membres de ses organes (assemblées générales, comités, commissions, forum de dialogue, groupes de travail) à parler ensemble des thèmes et éléments qui contribuent à renforcer l'attrait de la formation professionnelle.</p>	CSFP CS OPUC CSFC	novembre 2026
1.2	<p><b>Renforcer le rôle des cantons dans le processus de développement des professions</b></p> <p>Nouveau : en septembre 2025, la CSFP s'est engagée à transmettre davantage de mandats des commissions DP&amp;Q aux déléguées et délégués CSFP, pour que ces derniers acquièrent une connaissance plus routinière du processus de développement des professions, dans l'idée de professionnaliser cette fonction. Fin 2026, une évaluation déterminera si le nombre de déléguées et délégués CSFP peut déjà être revu à la baisse.</p> <p>Le service de soutien aux déléguées et délégués CSFP est opérationnel depuis janvier 2026 et fera l'objet d'une première évaluation en fin d'année pour déterminer dans quelle mesure il a favorisé la professionnalisation de la fonction de déléguée/délégué CSFP.</p>	CDP	novembre 2026
1.3	<p><b>Clarifier et simplifier le financement des CIE</b></p> <p>La CFFP mène une nouvelle enquête (à des fins de réinitialisation) sur les coûts moyens occasionnés par un jour de CIE, dans le but de redéfinir tous les forfaits CIE et leurs processus de financement. De plus, elle entend concevoir un outil qui livre une meilleure vue d'ensemble des coûts moyens afin de permettre d'adapter les forfaits de manière flexible et régulière.</p>	CFFP	juin 2026

**Objectif stratégique 2** : la formation professionnelle est flexible et toujours en phase avec les dernières évolutions.

N°	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
2.1	<p><b>Contribuer à la mise en œuvre de <i>Formation professionnelle 2030</i></b>            La CSFP participe au programme <i>Formation professionnelle 2030</i> et veille à ce que les intérêts des cantons soient dûment pris en considération au sein de la CTFP ainsi que dans l'organisation des projets planifiés. Le transfert de connaissances est assuré entre les représentantes et représentants des cantons au sein des groupes de travail, d'une part, et les organes de la CSFP (commissions, Comité, CTFP) ainsi que le secrétariat, de l'autre.</p>	Comité de la CSFP commissions secrétariat	décembre 2026
2.2	<p><b>Nouveau : mettre en œuvre l'orientation vers les compétences opérationnelles</b>            Le mandat du projet <i>Tableau des leçons</i> est approuvé, en accord avec le SEFRI et les écoles professionnelles. Le SEFRI a lancé les travaux visant à aménager le tableau des leçons dans le texte de référence de l'OrFo selon des critères reconnus par la pédagogie professionnelle.</p>	CFPI CDP	décembre 2026

**Objectif stratégique 3** : le système de formation prépare les individus à intégrer durablement le marché du travail et à bien s'insérer dans la société.

N°	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
3.1	<p><b>Poursuivre la réalisation de l'objectif politique des 95 %</b>            L'objectif des 95 % a été formulé il y a de cela un certain temps déjà dans le cadre des objectifs politiques communs de la Confédération et des cantons concernant l'espace suisse de formation. Cet objectif à large échelle doit à présent être davantage mis en avant. Soulignons qu'il faut mesurer l'atteinte de cet objectif</p>	Comité de la CSFP Assemblée générale de la CSFP CTR	décembre 2026

en tenant compte des circonstances difficiles dans lesquelles il s'inscrit. La CSFP peut servir de plateforme pour échanger les bonnes pratiques entre cantons et tirer des leçons des différentes stratégies cantonales en matière de formation et d'éducation. Le 5 mai 2026, la CTR organisera une rencontre des partenaires dédiée à l'objectif des 95 %.

Nouveau : la CTR a envisagé d'élaborer un rapport pour présenter les résultats de la rencontre dédiée à l'objectif des 95 % ; elle rapporte à la CSFP les thématiques pertinentes pour la transition I ; elle contribue à la planification et à l'organisation de la table ronde, à laquelle elle participe.

3.2	<p><b>Remédier au manque de personnel qualifié</b></p> <p>La problématique du manque de personnel qualifié prend toute son importance dans la formation professionnelle. Par leurs activités, la CS OPUC et la CSFC s'engagent pour que les jeunes et les adultes puissent réaliser tout leur potentiel. Plusieurs projets y contribuent de manière concrète :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Poursuite du projet <i>viamia</i> : les personnes de 40 ans et plus s'interrogent sur leur propre employabilité et réfléchissent aux moyens de la développer (cf. objectif 3.9).</li> <li>– Promotion des compétences de gestion de carrière (CGC) (cf. objectif 3.10) : les CGC sont mises en valeur dans le cadre des prestations des centres cantonaux d'OPUC, ce qui permet de sensibiliser la population à la nécessité d'apprendre à gérer sa carrière activement.</li> <li>– Discussions d'autres approches pour des offres plus ciblées, concernant par ex. l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle, les questions liées à la migration (<i>perspecta</i>), la reconnaissance des diplômes, la certification professionnelle pour adultes, la formation continue, etc.</li> </ul>	<p>CSFP CS OPUC CSFC</p>	décembre 2026
3.3	<p><b>Promouvoir la mobilité et le plurilinguisme</b></p> <p>Nouveau : les adaptations nécessaires et la marge de manœuvre dont dispose la CSFP pour encourager le plurilinguisme et la mobilité ont pu être clarifiées. L'organisation de la CFPI (groupe de travail, mandat, etc.) est ainsi clairement définie.</p>	<p>CFPI Comité de la CSFP</p>	décembre 2026

3.4	<b>Renforcer la maturité professionnelle</b> Nouveau : un processus clair décrit désormais comment mettre en œuvre la MP 1 lorsque les révisions concernent des formations initiales comportant un nombre élevé de leçons à l'école professionnelle. Si un plan s'avère nécessaire pour la mise en œuvre de la MP 1, il doit être élaboré dès les premières étapes de la révision. Un premier rapport de monitoring est soumis au Comité de la CSFP.	secrétariat CDP/CFPI	décembre 2026
3.5	<b>Continuer à développer les offres pour les jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers</b> La CTR évalue les recommandations existantes en matière d'encadrement individuel spécialisé pour la transition I et, si nécessaire, soumet à la CSFP des propositions d'actualisation.	CTR	décembre 2026
3.6	<b>Intégrer les adolescents et les jeunes adultes</b> En tant que consultante officielle de la CSFP, la CTR accompagne les travaux du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) visant à pérenniser le PAI+ (programme élargi destiné aux ressortissants de l'UE/AELE et des États tiers) à l'étape de la conceptualisation, puis donne des retours sur la mise en œuvre dans les cantons.  Dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle à l'échelle nationale, la CTR promeut des mesures visant à intégrer dans le monde professionnel les jeunes arrivés plus tard en Suisse.	CTR	décembre 2026
3.7	<b>Observer le développement du test de langue <i>fide</i></b> La CTR a validé les résultats de l'enquête menée auprès des cantons par le SEM et a pris position à ce sujet. Si nécessaire, la CTR informe le domaine de la formation professionnelle de l'évolution du <i>test fide edu</i> .	CTR	décembre 2026
3.8	<b>Mettre en œuvre la recommandation de la CSFP relative à la prise en compte des acquis en culture générale dans la formation professionnelle initiale pour adultes</b> Si nécessaire, une enquête est lancée auprès des cantons dans le cadre d'un monitoring de la mise en œuvre.	CFQA	décembre 2026

3.9	<b>Poursuivre ensemble le projet <i>viamia</i></b> Nouveau : la CS OPUC s'engage pour que le projet puisse continuer à être proposé à large échelle et de manière uniforme. Elle se charge de coordonner les tâches de portée générale (monitorage, communication, etc.).	CS OPUC	décembre 2026
3.10	<b>Mener à bien le projet de promotion des compétences en gestion de carrière</b> En promouvant les CGC à toutes les étapes de la vie, l'OPUC permet aux individus de s'interroger sur leur carrière et d'apprendre à la gérer. L'OPUC met en valeur ces compétences auprès de différents publics cibles, contribuant ainsi durablement à intégrer la population sur le marché de l'emploi. En 2026, un projet pilote permettra de recueillir les premières impressions sur la mise en application concrète des CGC. En outre, la CS OPUC prévoit de sensibiliser et de former l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices des services de l'OPUC pour s'assurer que le concept cadre sur les CGC soit utilisé le plus largement possible. La communication avec différents acteurs s'intensifiera et certaines idées seront concrétisées en vue de la mise en œuvre.	CS OPUC	décembre 2026
3.11	<b>Nouveau : observer la mise en usage des outils de triage dans le domaine des compétences de base</b> L'outil TRIAGO a été conçu par la CSFC pour aider les personnes présentant des lacunes dans les compétences de base. La mise en œuvre est réalisée conjointement par la CSFC et la CS OPUC.	CSFC CS OPUC	décembre 2026
3.12	<b>Promouvoir les compétences de base</b> Sous forme de mesure intercantonale, la CSFC poursuit, avec l'Association Lire et écrire, la campagne nationale intitulée « Simplement mieux ! ». La CSFC améliore le site web et la banque de données pour que les personnes qui s'intéressent à « Simplement mieux ! » puissent trouver toutes les offres plus rapidement. Nouveau : des ateliers sont consacrés à l'avenir de la campagne pour s'assurer qu'elle reste en phase avec les besoins des cantons et des régions.	Comité de la CSFC	décembre 2026

3.13	<b>Poursuivre le dialogue sur l'inclusion numérique</b>	Comité de la CSFC	décembre 2026
<p>Nouveau : la CSFC privilégie deux approches :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) La CSFC est membre de l'Alliance pour l'inclusion numérique en Suisse (AINS) et siège au comité directeur. Elle peut ainsi suivre les évolutions du monde numérique et s'engager pour que celles-ci n'excluent pas les personnes présentant des lacunes dans les compétences de base.</li> <li>2) La « bibliothèque numérique » existe sous forme de projet pilote. La CSFC est à présent chargée de promouvoir l'utilisation et le partage de cet outil parmi les utilisateurs et utilisatrices.</li> </ol>			
3.14	<b>Dresser un bilan sur la formation continue</b>	CSFC	décembre 2026
<p>Le Comité de la CDIP a chargé la CSFC de dresser un bilan de la situation, dix ans après l'entrée en vigueur de la loi sur la formation continue. Une étude a été confiée à un prestataire externe. Le bilan qui en résultera servira de point de départ à un processus stratégique et débouchera sur une mise à jour des recommandations formulées en 2003 par la CDIP pour la formation continue.</p> <p>Le bilan tient compte du fait que la Confédération cofinancera désormais la formation continue.</p>			
3.15	<b>Suivre l'évolution de l'IA</b>	CS OPUC	décembre 2026
<p>L'évolution de l'IA a un effet direct sur les offres d'OPUC et sur les activités des conseillères et conseillers en orientation professionnelle. Dans la mesure du possible, la CS OPUC participe activement à ce changement.</p> <p>Nouveau : la CS OPUC réfléchit à l'élaboration d'une stratégie commune en matière d'IA et s'efforce de mettre à profit les synergies entre les cantons qui mettent sur pied leurs propres projets en matière d'IA. La CS OPUC mène une réflexion sur la perception qu'ont les conseillères et conseillers de leur propre rôle et sur l'évolution de la profession depuis l'arrivée de l'IA. Elle élabore actuellement une vision pour l'avenir de l'OPUC dans ce contexte. En outre, elle s'associe au CSFO pour organiser une journée thématique destinée aux conseillères et conseillers en OPUC.</p>			

**Objectif stratégique 4** : le système de formation est connu et compréhensible par tous.

N°	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
4.1	<p><b>Mettre en œuvre et réviser au fur et à mesure la stratégie nationale OPUC</b></p> <p>Nouveau : une grande partie des activités de la CS OPUC reste consacrée à la mise en œuvre de la stratégie nationale. Plusieurs années ont passé depuis que la CDIP a approuvé la stratégie. Le domaine de l'OPUC a connu des changements majeurs, par exemple en raison de décisions politiques et d'innovations technologiques telles que l'IA. La CS OPUC souhaite donc revoir la stratégie de A à Z et l'adapter à cette nouvelle réalité. La CDIP lui a attribué un mandat à ce sujet début janvier. La nouvelle stratégie devrait être approuvée par la CDIP au printemps ou à l'été 2027.</p>	CS OPUC	décembre 2026
4.2	<p><b>Améliorer la position de l'OPUC</b></p> <p>La CS OPUC s'efforce de prendre des positions claires et de mieux expliquer l'OPUC et ses prestations aux milieux économiques et politiques ainsi qu'à la population en général. L'objectif est que les parties prenantes comprennent le sens et l'utilité de l'OPUC, en particulier dans le domaine de l'orientation professionnelle pour adultes (motivation au travail et disposition au changement). L'OPUC doit être considérée comme une partenaire dans différents domaines thématiques et être impliquée dans les questions politiques.</p> <p>Nouveau : pour ce faire, la CS OPUC crée un site web qui explique l'OPUC dans le contexte suisse et en montre l'utilité. Parmi les autres mesures à venir, citons l'organisation d'une table ronde regroupant les acteurs du milieu, l'amélioration de la visibilité du nouveau label (« Services cantonaux de l'OPUC ») et l'exploitation du nouveau site web orientation.ch destiné à faire connaître les activités de l'OPUC.</p>	CS OPUC	décembre 2026

**Objectif stratégique 5** : la formation professionnelle établit des critères de qualité.

N°	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
5.1	<p><b>Clarifier la question de l'acquisition des supports de cours</b></p> <p>Le 24 octobre 2024, l'Assemblée plénière de la CDIP a chargé le Secrétariat général d'élaborer, avec les organes compétents en matière de formation professionnelle ainsi qu'une aide externe, un plan de mise en œuvre pour le scénario 2, et de le soumettre aux organes de la CDIP. Des propositions seront soumises aux organes de la CDIP sur la base de l'étude de faisabilité.</p>	<p>Comité de la CSFP Assemblée générale de la CSFP</p>	<p>juin 2026</p>
5.2	<p><b>Définir les exigences techniques et organisationnelles minimales pour les plateformes d'apprentissage</b></p> <p>Nouveau : la COP encadre la phase de test pratique du nouveau <i>Guide de référence relatif aux exigences techniques et organisationnelles minimales pour les plateformes d'apprentissage dans la formation professionnelle</i>. Le centre de compétences du CSFO dédié à la gestion des données sera chargé de mettre à jour le document et d'en publier une version 2.0.</p>	<p>COP</p>	<p>décembre 2026</p>
5.3	<p><b>Accompagner la mise en œuvre de <i>Culture générale 2030</i></b></p> <p>Nouveau : la sous-commission de la CSFP dédiée à la culture générale a vu le jour et une première séance a eu lieu.</p>	<p>CFPI Comité de la CSFP</p>	<p>février 2026 décembre 2026</p>

5.4	<b>Optimiser la gestion et l'échange de données</b>	Comité de la CSFP	
	<p>La COP coordonne les projets en matière de flux des données dans le domaine de la formation professionnelle (par ex. remplacement de l'application BDEFA2 du CSFO par VODEX ou lancement d'Edulog dans la formation professionnelle). D'autres projets OPTIMA sont réalisés suivant les besoins et les ressources disponibles. Pour la mise en œuvre, la commission travaille généralement en collaboration avec le CSFO.</p>	Assemblée générale de la CSFP COP	en continu
	<p>Nouveau : les concepts fondamentaux du projet HAKA ont été mis en œuvre, y compris l'introduction par les cantons de la norme eCH-0260 pour la formation professionnelle (sous la direction du centre de compétences du CSFO pour la gestion des données). À partir de 2026, les efforts sont tournés vers la préparation de la transition vers le nouveau modèle d'échange de données : d'une part, les cantons et d'autres acteurs de la formation professionnelle mettront en œuvre un projet pilote technique à partir de 2026 ; d'autre part, ils seront accompagnés pour préparer le passage à VODEX, la future instance centralisée pour l'échange de données. L'objectif est de finaliser la transition pour la fin 2029 au plus tard. La COP prévoit un monitoring à ce sujet.</p>		fin 2028
	<p>En outre, un projet sera lancé pour mettre au point les prochaines étapes stratégiques de la mise en œuvre de la vision OPTIMA d'ici à 2035 environ.</p>		fin 2028
5.5	<b>Accompagner la réalisation des projets ePQual, VODEX et RIO du CSFO</b>	Comité de la CSFP	décembre 2026
	<p>Le Comité de la CSFP accompagne la réalisation des projets ePQual, VODEX et RIO, lancés par le CSFO, et rapporte les besoins du milieu de la formation professionnelle aux organes responsables des différents projets.</p>		